

Décentraliser les ajustements du taux de conversion de la LPP

Berne, le 19 septembre 2013

Communiqué

Décentraliser les ajustements du taux de conversion de la LPP

La chambre des Cantons a adopté un postulat du PLR

Le Conseil des Etats a adopté aujourd'hui le postulat de conseiller d'Etat PLR Felix Gutzwiller, demandant au Conseil fédéral d'étudier les pistes décentralisées pour un ajustement du taux de conversion. Le PLR est satisfait de la direction choisie par les représentants des cantons qui ne ferment pas la porte aux réponses flexibles et adaptées à chaque caisse. La redistribution qui a lieu au sein du système de la LPP, qui se chiffre en milliards, doit être stoppée avec des solutions spécifiques à chaque caisse de pension.

Le taux de conversion est indéniablement trop élevé, des milliards de francs gagnés par la jeune génération sont redistribués en faveur des retraités. Si ce fait est indéniable, les pistes pour y arriver sont multiples et ne font pas l'unanimité. Le Conseil fédéral propose de compenser la baisse du taux de conversion par le fonds de garantie LPP, une centralisation que le PLR rejette.

Les solutions centralisatrices du Conseil fédéral ne sont pas une option

Avec le vote d'aujourd'hui, le Conseil des Etats envoie un signal clair au Conseil fédéral concernant les solutions à étudier pour la réforme de la « prévoyance vieillesse 2020 ». Si des mesures d'accompagnement à la baisse du taux de conversion sont nécessaires pour la génération qui est à l'aube de la retraite, le projet du Conseil fédéral n'est pas satisfaisant : la rente supplémentaire issue d'un pool de compensation institutionnalise la redistribution et annihile les efforts des caisses de pension responsables.

Un système flexible avec des réponses adaptées à chaque situation

Pour le PLR, le système doit gagner en flexibilité et les solutions doivent être aussi diverses que la structure des âges, les salaires et les fortunes qui composent chaque caisse de pension. D'ailleurs ceci n'est rien de nouveau, car les partenaires sociaux de diverses institutions de prévoyance ont déjà mis en place de telles mesures compensatoires décentralisées lors de la baisse du taux de conversion en 2005. Le PLR se réjouit de l'adoption du postulat du député PLR, Felix Gutzwiller, par la chambre des cantons et s'engage pour une réponse décentralisée à l'ajustement du taux de conversion de la LPP – **par amour de la Suisse.**

Contacts:

Décentraliser les ajustements du taux de conversion de la LPP

• Felix Gutzwiller, conseiller aux Etats, 079 419 32 55

• Isabelle Moret, vice-présidente, 079 332 08 23

• Ignazio Cassis, conseiller national, 079 318 20 30

• Pia Guggenbühl, cheffe de la communication, 079 566 60 10

• Aurélie Haenni, porte-parole romande, 079 315 78 48